



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 16 Avril 2026 -

L'an deux mille vingt-six, le seize avril, le conseil municipal de la commune de Seysses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 33			
Membres présents : 29	Absents avec procurations : 4	Absents sans procurations :	Votants : 33
Date de convocation : 10/04/2026		Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :	17/04/2026

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Sonia BEC, Souria BELHANDOUZ, Michèle BENESSE, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Morgane CARRA, Sylvie CASSAING, Alain D'ORSO, Martine DESJARDINS, Gilles DURET, Magalie GRANDSIMON, Si Tat HOANG, Clara JACKIEWICZ, Jean-Paul JOHEL, Cédric LACASSAGNE, Sébastien LATT, Jeanine MIROUZE, Elodie RICHARD, Jérôme SICARDON, Hanta SISTAC, Philippe STREMLER, Fabio VITULLI, Didier ZERBIB, Christian CUQ, Guy DELRIEU, Cynthia GONZALEZ, Julien LAUSSU, Vicky VALLIER

Excusés avec procurations : Françoise BARRERE à Magalie GRANDSIMON, Marie-Ange KOFFEL à Malika BENSOUICI, Florian CELIE à Cédric LACASSAGNE, Philippe RIGAL à Philippe STREMLER

Absents sans procurations : /

Secrétaire : Malika BENSOUICI

N° DEL/2026-4-04 Subvention exceptionnelle à un Seysois pour la participation au championnat France de Double Dutch (gratuité de l'inscription à l'École Municipale des Sports).	Considérant que Yann Perrin, double champion de France en titre dans la catégorie benjamins U10 (champion de France 2025 épreuves de vitesse et enchaînements libres), a découvert cette discipline par l'Ecole Municipale des Sports (EMS) de Seysses dont il est toujours membre. Considérant que ses parents sollicitent la Mairie dans le cadre du championnat de France 2026 qui se déroulera à Nantes au mois de mai. Considérant l'intérêt pour la commune d'accompagner cet élève de son Ecole Municipale des Sports dans cette compétition d'envergure nationale.
	<p style="text-align: center;"><u>Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :</u></p> <p>-D'attribuer une gratuité de l'inscription à l'Ecole Municipal des Sports pour 3 trimestres à Yann Perrin, soit une valeur totale de 99 €.</p> <p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme.</p> <p style="text-align: right;">Le Maire Jérôme BOUTELOUP</p> <p>Secrétaire de séance Malika BENSOUICI</p>